



Qui doit payer une modification faite à la place d'une réparation

Par **Sarah V**, le **27/02/2017** à **17:24**

Suite à l'intervention d'un plombier pour une panne de sanibroyeur, ce dernier s'est rendu compte que l'installation initiale de la plomberie dans les toilettes était mal faite et qu'elle pouvait être directement raccorder au circuit d'évacuation sans nécessité le moindre sanibroyeur. Avec l'accord du propriétaire il a donc procédé à la modification de l'installation des toilettes au lieu de réparer le sanibroyeur. Sachant que c'est une modification qui sera profitable à l'avenir pour l'appartement (c'est toujours mieux de ne pas avoir un sanibroyeur)et qui aurait dû être fait initialement, est ce toujours au locataire de payer l'entièreté des travaux ? En vous remerciant.